

# ASSEMBLÉE NATIONALE

21 septembre 2023

---

PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES 2023-2027 - (N° 530)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CF82

présenté par

M. Philippe Brun, M. Baptiste, M. Mickaël Bouloux, Mme Pires Beaune, Mme Rabault et les  
membres du groupe Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe Nupes)

-----

### ARTICLE 7

Au début de la première phrase, supprimer les mots :

« Lorsqu'elles ont un caractère incitatif ou constituent une aide sectorielle, ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement des députés Socialistes et apparentés vise à assurer que toutes les nouvelles dépenses fiscales doivent être bornées, et non seulement celles qui ont un caractère incitatif ou constituent une aide sectorielle.

C'est une recommandation de la Cour des comptes dans sa note de juillet 2023 sur les dépenses fiscales.